



RESPECTER EXEMPLAR VITÆ MORUMQUE... Hor.

TROS TIRIUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGATUR... Vir.

Volume X.

MONTREAL, SAMEDI, LE 27 JUILLET, 1822.

Numéro 25.

IMPRIME ET PUBLIÉ PAR JAMES LANE,

Rue Saint Paul, No. 29. Près du Nouveau Marché. M. BIBAUD, Rédacteur.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Schelins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion; et de Vingt Schelins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois, et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue et de payer en même temps leurs arriérages, autrement ils sont censés continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d.—et chaque suivante, 7d. Dix lignes et au-dessous, 3s. 4d.—et chaque suivante, 10d. Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d.

Les avis non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN

- Mr. JOSEPH TARDIF, — Québec.
Isaac VALENTINE, ECUYER, — Trois-Rivières.
A. GAGNON, ECUYER, — Rivière du Loup.
Mr. L. LAFRENIERE, — Maskinongé.
H. OLIVIER, ECUYER, — Berthier.
Mr. — BEAUPRE, — L'Assomption.
Mr. AUGUSTIN VERVAIS, — Terrebonne. — St. Eustache.
Mr. J. HUBERT LACROIX, — Laprairie.
MAJOR WEILBRESNER, — Boncherville.
Mr. LOUIS G. LABADIE, — Verchères.
JOSEPH DEMERS, ECUYER, — Chambly.
BENJAMIN CHARRIER, ECUYER, — St. Denis.

CHANGEMENT DE DOMICILE. M. ADARVE VERVE POISSIER à l'honneur d'informer que par suite de son mariage avec Mlle St. Pierre, il a transféré son domicile à la St. Pierre, dans la rue St. Pierre, au coin de la rue St. Louis, au-dessus de la boutique de M. St. Pierre, et qu'il prie ses amis et ses connaissances de le lui faire énoncer.

E. C. TUTTLE.

RELIEUR et PAPETIER, N.º. 54, rue St. Paul, au coin du Vieux Marché. Fait ses remerciements à ses amis et au public en général, de l'encouragement généreux qu'il a éprouvé depuis qu'il a commencé à exercer sa profession, et les informe qu'il vient de recevoir de Londres un assortiment général

DE PAPETERIE

Consistant dans les articles suivants

Grand Papier Royal, Papier Royal moyen, et demi royal, grand papier à écrire de la meilleure qualité, réglés pour les GRANDS-LIVRES, JOURNAUX, et MEMORIAUX qui seront mis en cahiers et reliés d'une manière élégante et solide; et les Livres de comptes seront réglés d'après le modèle que l'on voudra, au plus court avis et aux prix les plus

—DEPLUS—

Papier Infolio, in-quarto, et de moindre grandeur, Papier de Musique de différents modèles, Papier brun, doré, en maroquin et colorié pour les ouvrages de goût; Papier et Tablettes à dessiner de différentes grandeurs et épaisseurs; Boîtes à pains de 6, 12 et 18 couleurs; et pains séparés, Pinceaux de poil de chameaux et Crayons de plomb; Encre de la Chine et Frotoirs; Cartes de visite et de Messagere bossage, à bord dorés et uni; Porte-feuilles de Cuir de Russie et de Maroquin rouge; Bourses grandes et petites, Puits de cartes &c. avec ressorts élastiques; Livres de dépôt de Banques, &c. Encre à marquer ineffaçable; une grande variété de Canifs fins; Plumes taillées et non taillées; Plumes potatives dans des étuis; Plumes d'acier; Encre à écrire rouge et noire et Poudre d'encree; Cne à cacheter rouge et noire, et Ombies; Plumes et Flageolets à patentes de différentes sortes et qualités, avec directions; Echecs et Echiquiers, Memoriaux de papier violet; Encriers de bois, d'étain et de verre; Ardoises et Crayons d'Ardoise; &c. &c.

VIEUX LIVRES reliés avec propreté et promptitude. CARTES collées sur toile et vernies. Tous les ordres reçus avec reconnaissance et exécutés avec ponctualité. Montréal, 1er Juin, 1822 17—v—

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.

Chez le Soussigné, Rue St. Lambert, vis à vis la grande rue du Fauxbourg St. Laurent. VOYAGE DE FRANCHISE, 1 vol. 80. br. L'ARITHMETIQUE, 120. dem. rel. et br. LA GEOGRAPHIE EN MINIATURE, max. fol.

Aussi Un Exemplaire relié de L'AURORE. Un do en feuilles do. HISTOIRE DU CIEL, par l'Abbé Pluche, 2 vol in-12, reliés en veau. M. BIBAUD.

22 Juin, 1822.

Un jeune Monsieur désire être admis comme pensionnaire dans une famille respectable résidente en cette ville ou à l'entrée des fauxbourgs St. Laurent Québec. S'adresser au bureau de cette Imprimerie. Montréal, 22 Juin, 1822.

POESIE.

FABLE.

LES DEUX JARDINIERS.

Deux frères jardiniers avaient par héritage Un jardin dont chacun cultivait la moitié; Liés d'une étroite amitié, Ensemble ils faisaient leur ménage. L'un d'eux, appelé Jean, bel, esprit, beau parleur, Se croyait un très grand docteur; Et monsieur Jean passait sa vie A lire l'Almanach, à regarder le temps Et la girouette et les vents. Bientôt, donnant l'essor à son rare génie, Il voulut découvrir comment d'un pois tout seul Des milliers de pois peuvent sortir si vite; Pourquoi la graine du tilleul, Qui produit un grand arbre, est pourtant plus petite Que la fève, qui meurt à deux pieds du terrain; Enfin par quel secret mystère Cette fève, qu'on sème au hasard sur la terre, Sait se retourner dans son sein, Place en bas sa racine et pousse en haut sa tige. Tandis qu'il rêve, et qu'il s'afflige De ne point pénétrer ces importants secrets, Il n'aurose point son marais; Ses épinards et sa laitue Sèchent sur pied; le vent du nord lui tue Ses figuiers qu'il ne couvre pas Point de fruits au marché, point d'argent dans la bourse, Et le pauvre docteur, avec ses almanachs, N'a que son frère pour ressource. Celui-ci, dès le grand matin, Travaillait en chantant quelque joyeux refrain. Béchait, arrosait tout du pècher à l'oseille; Sur ce qu'il ignorait sans vouloir disculpir, Il semait bonnement pour pouvoir recueillir. Aussi dans son terrain tout venait à merveille; Il avait des écus, des fruits et du plaisir. Ce fut lui qui nourrit son frère; Et quand monsieur Jean tout surpris S'en vint lui demander comment il savait faire: Mon ami, lui dit-il, voici tout le mystère: Je travaille, et tu réfléchis; Lequel rapporte d'avantage? Tu te tourmentes, je jouis; Qui de nous deux est le plus sage?

DIFFERENS CARACTERES DES HOMMES.

Considerons les caractères, et les humeurs diverses. Je les regarde comme les traits légers de l'âme, comme des nuances faibles et variées des passions principales, qui en font les couleurs dominantes. Chacun de ses caractères a ses inconvénients et ses maux particuliers, qui troublent la paix de la vie, et s'opposent au bonheur de l'homme.

L'homme d'un tempérament mélancolique et sombre voit tout en noir, et ne découvre aucun bien dans l'univers. Il est mécontent du créateur, qui a travaillé vainement à lui créer des plaisirs.—L'homme dont l'humeur est contentieuse, et chagrine, murmure sans cesse contre les biens de la vie, contre ses amis, contre lui-même.

Le caractère vif et bouillant est emporté au-delà du but, et le manque. Le flegmatique se décourage trop tôt et reste en chemin. Si vous êtes d'un caractère impatient, vous serez autant tourmenté par l'attente du plaisir, toujours trop lent au gré de vos desirs, que les autres le sont par le desespoir de le trouver.

Celui qui ne réfléchit point, et qui ne prévoit rien, est toujours surpris, et la surprise double sa peine. Celui qui réfléchit trop, l'homme timide et prudent, prévoit et attend toujours le malheur, et cette attente en est un.

Etes vous hautain, et délicat à l'excès sur votre honneur? Vous donnez le pouvoir de vous offenser au premier-venu qui peut vous manquer d'égards, et le dernier des misérables a ce pouvoir sur vous. Etes vous d'un caractère indolent, et peu attentif au cérémonial de la société? Les hommes offensés de vos distractions, vous retireront leurs services réels; pour avoir négligé la forme, vous perdez le fond.

Un homme trop respectueux, et trop poli, affaiblit le prix de ses égards; il a l'air de s'acquitter d'une dette. Les faveurs qu'accorde l'homme arrogant et superbe, sont reçues avec ingratitude: il a l'air de trop sentir le bien qu'il fait, et l'on trouve qu'il s'en est assez payé lui-même; et pourtant celui qui ne prend pas soin quelquefois de faire valoir ses services, aura bientôt lieu de croire qu'on les reçoit sans reconnaissance. Malgré nous, nous attachons aux services un prix proportionné à la difficulté de les obtenir.

Trop de franchise, et de confiance, nous livre à la merci des fourbes et des méchans; trop de défiance, et une humeur soupçonneuse, justifient en quelque sorte les injustices dont nous sommes trop prompts à accuser l'intention des autres. Un mérite médiocre s'inquiète sans cesse de l'opinion d'autrui, et craint qu'à chaque instant son honneur ne soit blessé; c'est qu'il sent la faiblesse de ses droits à l'estime. Un grand mérite se trouble et s'indigne à la première apparence de mépris; il sent la force et l'étendue de ses titres à la considération.

Trop de sensibilité nous crée des malheurs sans

cause, où la nature n'en a point mis: trop peu nous empêche d'apprécier, et de sentir les biens où ils sont; une âme trop délicate se fait des maux et des ennuis de tout. Si ses supérieurs ne l'obligent pas, c'est une injure qu'ils lui font: si ses inférieurs l'obligent, c'est un affront. Soulager ses besoins, c'est orgueil dans son bien-être, c'est envie de montrer sa supériorité: ne le pas faire c'est indifférence, ou mépris. Elle est inventive, elle est ingénieuse à se tourmenter: d'un regard, ou d'un geste qui lui déplaît, elle se fait un malheur réel. Il est encore une autre espèce de sensibilité outrée, qui ne vient pas du tempérament, mais de la fortune. Vous voyez des hommes à qui l'élevation de leur rang donne une délicatesse acquise et factice, qui leur fait une classe à part d'inquiétudes, et de peines, dont leurs inférieurs ne se doutent même pas; elle semble être une prérogative exclusive de leur dignité.

L'homme réservé, soigneux de garder son rang, et jaloux de ne pas se compromettre, s'attire des respects, mais il s'expose à la haine. Le respect que vous lui rendez est involontaire, et forcé; et nous faisons tout ce qui gêne notre choix.

L'affabilité gagne la bienveillance, mais nous approche du mépris. Une grande douceur expose aux injustices, et aux insultes. Elle procure des amis; mais parmi les vrais, il s'en mêle de faux qui vous dupent et vous dévoient.

L'impétuosité ne voit aucun péril, et se promet toujours le succès; elle nous fait négliger les précautions, et ne met en action qu'une partie de nos forces. La timidité démontre sans cesse à l'esprit la nécessité de les déployer toutes; mais en rendant le cœur lâche, elle le met hors d'état d'exécuter tout ce que conseille la prudence.

Il est dans quelques hommes une modestie innée qui les fait aimer de plusieurs; mais elle les prive de l'estime du sage, qui ne voit de mérite que dans les actes libres et volontaires de la raison. Cette sorte de modestie n'est pas de leur choix; elle est toute passive, et tient à la nature de leur constitution. L'homme fier est sujet à outrager, parce que l'outrage est une marque de supériorité. Il vous offense par vanité, par air, plutôt que par méchanceté; mais ce défaut, qui annonce la supériorité, la fait perdre; il lui enlève le respect qui servait à la soutenir.

Ainsi si nous nous laissons aller au gré de notre humeur, et des penchans de notre tempérament, quel despotisme n'exerceront-ils par sur nous! Pour leur résister, que de combats et de efforts pénibles!

Traduit de Docteur YOUNG.

PERORATION

De l'Oraison funèbre du Prince de Condé.

La partie la plus éloignée de cet éloge funèbre, en est la fin. Les six dernières pages sont un mélange continué de pathétique et de sublime. L'orateur invite tous ceux qui sont présents, princes, peuples, guerriers, et sur-tout les amis de ce Prince, à envisager son monument, et à venir pleurer sur la cendre d'un grand homme.

« Jetez les yeux de toutes parts: voilà tout ce qu'a pu faire la magnificence et la pitié pour honorer un héros: des titres, des inscriptions, vaines marques de ce qui n'est plus; des figures qui semblent pleurer autour d'un tombeau, et de fragiles images d'une douleur que le temps emporte avec le reste; des colonnes qui semblent vouloir porter jusques au ciel le magnifique témoignage de notre néant; et rien enfin ne manque à tous ces honneurs, que celui à qui on les rend. Pleurez donc sur ces faibles restes de la vie humaine, pleurez sur cette triste immortalité que nous donnons aux héros. Pour moi, s'il m'est permis, après tous les autres, de venir rendre les derniers devoirs à ce tombeau, ô Prince, le digne sujet de nos louanges et de nos regrets, vous vivrez éternellement dans ma mémoire. . . . Recevez ces derniers efforts d'une voix qui vous fut connue. Vous mettez fin à tous ces discours. Au lieu de déplorer la mort des autres, grand Prince, devenant je veux apprendre de vous à rendre la même sainte; heureux si, averti par ces cheveux blancs, du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la Parole de Vie, les restes d'une voix qui tombe, et d'une ardeur qui s'éteint. »

BOSSUET.

MOUVEMENT DE LA TERRE.

CONCLUSION.

Instruits par l'expérience à ne point regarder comme réels les mouvemens apparents, il est naturel de chercher si le soleil, au contraire, ne serait pas fixé dans l'espace, tandis que notre globe parcourrait en un an l'écliptique, accomplissant 365. révolutions sur un axe oblique à ce plan, mais constamment parallèle à lui-même; car les apparences sont pour nous les mêmes dans les deux cas. Il s'agit d'adopter l'une de ces deux opinions, en comparant les phénomènes, ainsi que nous l'avons fait pour le mouvement diurne.

D'abord si la terre décrit autour du soleil un cercle à 24096 rayons terrestres de distance de son centre, ce globe parcourt par jour un peu moins d'un degré. Un calcul simple donne environ 110 lieues pour l'espace décrit pendant une minute. 67 lieues par seconde. Si cette grande vitesse étonne, combien l'esprit n'est-il pas plus effrayé, lorsqu'il veut l'attribuer au soleil? Ainsi, en comparant seulement le peu d'étendue de la terre, à l'immense volume d'un astre tel que le soleil, plus gros, on voit qu'il est plus simple, (dans la nécessité de reconnaître que la terre ou le soleil est animé de cette vitesse) de l'attribuer plutôt à notre globe.

On s'it par les lois de la mécanique que pour qu'un corps libre soit frappé de manière à tourner sur son axe, il faut que l'impulsion ne passe pas par son centre de gravité. Outre sa rotation, il prend encore un mouvement de translation, comme si la puissance agit sur ce centre, ou sorte qu'il est emporté dans l'espace, tout en tournant sur lui-même. Si la force qui pousse une bille sur un billard, n'est pas dirigée par le centre de cette sphère, ou la voit tourner en même

temps qu'elle s'avance dans la direction même du choc. Pour que la rotation subsiste seule, il faut donc imprimer en même temps au centre une seconde impulsion égale et opposée, capable de l'arrêter. Nous sommes assurés que la terre à un mouvement de rotation en 24 heures; quelle qu'en soit la cause, ce globe n'a pu recevoir cette sorte de mouvement, sans que son centre se soit transporté dans l'espace, à moins qu'une force ne l'ait arrêté. Il est donc plus simple de concevoir la terre animée de ce second mouvement que de l'attribuer au soleil: en effet, il faudrait trois impulsions pour produire les phénomènes dans cette dernière supposition; l'une sur le centre du soleil, la deuxième sur la terre pour la faire tourner, la troisième égale et opposée à celle-ci, mais passant par son centre, pour l'arrêter et la fixer dans le vide. Nous ne parlons pas ici des causes qui font circuler l'une de ces corps autour de l'autre, de la force qui le retient dans son orbite, ces choses étant étrangères à la partie du problème qui nous occupe.

Nous avons déjà eu occasion de parler de quelques astres intermédiaires entre nous et les étoiles, et qui ont comme le soleil, un mouvement propre. En observant ces planètes avec de bons télescopes, on a reconnu des taches dont les mouvemens ont attesté la rotation de ces corps sur un axe, présimé comme cela arrive pour la terre, tous ces corps sont, comme ce globe, opaques, et un peu aplatis à leurs pôles, tournent autour du soleil dans des orbites différentes, et non d'occident en orient comme la terre. Il en est qui ont des lunes, comme nous avons la nôtre. Ainsi un spectateur placé dans le soleil, si la vive lumière de cet astre ne le privait pas de la vue des corps célestes, verrait les planètes circuler autour de lui en tournant sur elles-mêmes, et la terre lui paraîtrait soumise à la même loi.

Plus les planètes s'éloignent du soleil, et plus leur marche est lente; la terre, d'après le rang que lui assigne sa distance, n'est point soustraite à ce système d'uniformité: l'analogie est complète, et tout conspire à classer ce globe au rang des planètes.

Si on veut que le soleil ait en effet un mouvement annuel dans l'écliptique, outre que la simplicité de cet admirable ensemble est détruite, il n'en faut pas moins admettre la rotation des planètes autour du soleil, qui emporterait ainsi leurs orbites dans l'espace, et les contraindrait de le suivre dans sa marche autour de nous: système d'une grande complication, et qui pourtant était celui de Tycho Brahe.

Quant à la vitesse de la terre, elle doit d'autant moins surprendre que celle de Vénus est plus grande encore, puisqu'elle décrit 435 lieues par minute; cette planète a un volume à peu près égal à celui de la terre. Et quelle force prodigieuse que celle qui meut Jupiter et Saturne, qui sont l'un 1500 fois et l'autre 900 fois plus gros que notre globe! Pourquoi la terre ne pourrait-elle pas se mouvoir comme ces corps? Un observateur placé dans Jupiter jugerait le soleil, la terre et les planètes en mouvement autour de lui, et le volume considérable de son globe rendrait cette illusion moins invraisemblable que pour nous.

Le mouvement annuel de la terre, ou celui du Soleil, telles sont les deux hypothèses entre lesquelles on n'a que le choix, c'est ce que les faits rendent incontestable. La première de ces suppositions est la plus simple, puisqu'elle fait mouvoir dans l'espace la terre ce point à peine visible pour le spectateur placé dans le soleil, tandis que nous sommes obligés d'avouer que d'autres corps célestes plus volumineux sont pourtant dotés de ce même mouvement. N'est-il pas naturel de préférer un système qui porte autant de caractères de la vérité, en ce qu'il respecte toutes les conditions de l'analogie, détruite par l'opinion contraire.

Et quant aux deux mouvemens de la terre, sa rotation diurne et sa translation annuelle dans l'écliptique, loin de regarder cette double action comme une complication, on doit reconnaître qu'outre qu'ils existent dans les planètes où ils n'offrent rien de surprenant, la translation est la conséquence des principes de mécanique qui ont pu engendrer la rotation; si cette dernière existe seule, il faut plus de puissance pour la produire, plus d'efforts d'esprit pour la concevoir.

C'est ainsi que ce jouet qu'on nomme toupie, par l'action latérale qu'on lui imprime, tourne rapidement sur son axe, tandis que sa pointe décrit une courbe sur l'horizon. Du reste, cette comparaison est bien imparfaite, puisque l'air, le frottement, la manière dont la toupie est lancée, tendent à détruire son mouvement, en commençant par la translation; celui de la terre, qu'aucune résistance ne diminue, est au contraire, éternel.

Admettons donc la doctrine du double mouvement de la terre, et loin de la regarder comme légèrement adoptée, admirons au contraire combien elle réunit de preuves. En effet, quoique réel, ce mouvement pourrait n'être pas confirmé par celui des planètes, car ces corps pourraient ne pas exister, ou n'avoir pas ces deux rotations dirigées l'une et l'autre d'occident en orient, ou être sans lunes, ou enfin être moins grosses que la terre et moins éloignées du soleil. Cependant il resterait encore dans les seules apparences relatives au soleil, assez de force pour faire préférer l'hypothèse du mouvement de la terre.

Mais ce qui donne plus de poids à cette opinion, c'est l'accord admirable qu'elle établit entre les observations et les résultats: les détails les plus minutieux et les calculs les plus délicats ne font trouver dans les conséquences qu'identité dans les phénomènes, que rigueur et exactitude dans les prédictions. Les démonstrations qu'on tire de l'attraction et de l'aberration, ne peuvent être exposés maintenant, et ce sont pourtant les seules qui soient mathématiques. Ce qui sera dit dans la suite de ce traité n'est à proprement parler qu'une série de preuves du double mouvement de la terre. Ce qui n'était qu'une supposition infiniment plus vraisemblable que l'opinion contraire deviendra alors une vérité démontrée par plus de preuves que n'en peut réunir aucune ancienne théorie, soit par la simplicité des lois qui en résultent, soit par l'analogie qu'elle établit dans chaque partie du système.

URANOPHILE.

NOUVELLES ETRANGERES.

FRANCE.

PARIS, le 4 Juin.—Un tumulte sérieux a eu lieu à Paris, Lundi.—Le bruit avait couru pendant plusieurs jours que les étudiants en droit se proposaient de commémorer publiquement l'anniversaire de la mort du jeune Lallemand, qui, comme on s'en rappelle, fut la victime d'une mort prématurée dans les commotions qui furent excitées dans cette capitale par les étudiants. Les autorités, pour prévenir leur dessein, avaient fait fermer la porte du cimetière du Père la Chaise, et poster auprès une force civile. A huit heures, un nombre de jeunes gens appartenant aux écoles de droit et de médecine, en grand duel, vinrent sur le lieu en procession, suivis d'une grande multitude. M. B. Constant parut aussi dans un fiacre, accompagné d'une autre personne qu'on dit être la comte de Thiars, membre de la chambre des députés. On entendit se répéter les cris de "Vive Benjamin Constant! Vive la Charte! Nous voulons entrer!" Les étudiants demandèrent à passer auprès de la tombe de leur confrère défunt; on leur refusa, et les étudiants paraissant vouloir entrer de force, on fit venir le militaire, et l'endroit fut bientôt vide. Ils se rallièrent sur le Boulevard de Bonne Nouvelle, et s'avancèrent une seconde fois à la file vers le cimetière; les soldats leur en ayant refusé l'entrée, ils firent pleuvoir sur eux une grêle de pierres, et deux furent grièvement blessés. Sur cela le général armé à cheval chargea vigoureusement l'épée à la main; une vingtaine de étudiants furent blessés et huit appréhendés. Cela arriva à midi, et à peine les troupes avaient-elles dispersé la populace rétractaire, que le feu se déclara dans le faubourg St. Antoine; et pendant que les autorités étaient occupées à aller à éteindre les flammes, et à maintenir l'ordre, les étudiants reparurent sur la place St. Geneviève, munis de pierres, et déclarèrent qu'ils avaient une défaite à venger. Le commissaire de police et cinq soldats de pied étaient toute la force qui leur fut opposée, et ils leur jetèrent des pierres. Ces hommes chargèrent leurs fusils, et ils paraissaient résolus d'opposer la force à la force. Heureusement néanmoins, ils établirent d'une vengeance qui avait été provoquée, jusqu'à ce qu'une compagnie de gendarmerie à cheval fût venue à leur aide, et eût mis en fuite cette jeunesse égarée et la populace qui l'accompagnait. Jusqu'à 10 heures du soir, il n'y avait pas eu de nouveau tumulte; les réfractaires étant tenus en respect par leurs défilés répétés autour du palais royal furent doublés, et l'on adopta des mesures capables de réprimer tout effort hostile.

DISCOURS DU ROI DE FRANCE.

Ouverture de la session des Chambres.

Messieurs.—La nécessité depuis longtemps sentie de libérer l'administration financière des mesures provisoires auxquelles il a été jusqu'ici nécessaire de recourir, m'a déterminé à anticiper cette année l'époque ordinaire de votre réunion. En exigeant de vous ce nouveau sacrifice, je compte sur votre zèle, et sur le dévouement dont vous m'avez donné tant de preuves.

La Providence a préservé l'enfant qu'elle nous a donné, et c'est une pensée agréable d'imaginer qu'il est destiné à réparer les pertes et les malheurs qui sont tombés sur ma famille et sur mon peuple.

J'ai la satisfaction de vous annoncer que mes relations avec les puissances étrangères continuent à être de la nature la plus amicale. Une parfaite union a précédé aux efforts concertés entre mes alliés et moi pour mettre fin aux calamités qui oppriment l'Orient et qui affligent l'humanité. Je me flatte de l'espérance de voir la tranquillité rétablie dans ces contrées, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une nouvelle guerre, qui aggraverait leurs maux.

La force navale que je m'intuis dans la Levant à remplir sa destination, en protégeant mes sujets, et en procurant de l'aide aux malheureux dont la reconnaissance a été la récompense de notre sollicitude.

J'ai adopté des précautions qui ont tenu éloignée de nos frontières la contagion qui a ravagé une partie de l'Espagne. La présente saison ne permet pas que nous renoncions à ces précautions, et je continuerai à y avoir recours tant que la sûreté du pays le requerra. La surveillance seule peut découvrir dans ces mesures un motif étranger à mes intentions réelles.

Des entreprises téméraires ont troublé dans quelques parties du royaume la tranquillité publique; mais elles n'ont servi qu'à déployer d'une manière plus signalée le zèle des magistrats, et la fidélité des troupes. Si un petit nombre d'individus, qui sont les ennemis de l'ordre, voient avec désespoir nos institutions consolidées et donnant un nouvel appui au trône, mes sujets abhorrent leurs desseins criminels. Je ferai en sorte que la violence ne les prive des des privilèges dont ils jouissent.

Des calamités réelles, bien qu'exagérées par la crainte, ont récemment désolé les départements voisins de la capitale. L'aide de la bienveillance publique et privée les a néanmoins mitigées. L'activité des habitants a diminué la durée de ces calamités; l'autorité a secondé leur zèle, la justice punira les coupables.

L'état exact de la dette arriérée est enfin établi, et vous sera soumis. Cette dette dont l'origine est dans des temps heureusement fort éloignés de nous, et dont la liquidation a développé toute l'étendue, retardera pour la présente année, en dépit de mon plus profond regret, une partie des améliorations dont les diverses branches du revenu public seront susceptibles.

Les avantages que nous avons déjà obtenus doivent nous encourager à les maintenir et les augmenter. Je compte sur votre aide pour assurer dans notre beau pays la prospérité que la providence nous destine; c'est le vœu de mon cœur; l'objet continué de mes pensées; c'est l'idée consolante qui adoucit le souvenir de mes peines, et embellit la perspective de l'avenir.

MEXIQUE.

Sermons prononcés par les Députés, à l'installation du premier Congrès du Mexique, le 24 Février 1822.

1. Vous jurez de défendre et conserver la religion catholique, apostolique et romaine, sans en admettre aucune autre dans l'empire?—Je le jure.

2. Vous jurez de garder et faire conserver religieusement l'indépendance de la nation mexicaine?—Je le jure.

3. Vous jurez de former la constitution politique de la nation mexicaine sur la base fondamentale du plan d'Iguala et du traité de Cordova, jurés par la nation; de vous tenir fidèlement et sincèrement dans l'exercice des pouvoirs qu'ils vous confèrent; de tâcher, par tous les moyens, d'assurer le bonheur et la prospérité de la nation; et d'établir la division absolue des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, de sorte qu'ils ne se trouvent jamais réunis dans la même personne ou dans le même corps?—Je le jure.

Si vous faites ainsi, que le Dieu tout-puissant vous

rende; si non la divine majesté et la raison vous demanderont compte.

Sermon prononcé par l'Empereur Augustin Ier devant le Congrès du Mexique.

Je, Augustin, par la divine providence et par la nomination du congrès des représentants de la nation, Empereur du Mexique, jure, par Dieu et par les saints évangiles, de protéger et conserver la religion catholique, apostolique et romaine, sans en permettre aucune autre dans l'empire; de maintenir l'ordre, d'observer la constitution qui sera formée par le congrès, et de maintenir la constitution d'Espagne, autant qu'il sera expédient, comme aussi les lois, ordonnances et décrets déjà émanés, ou qui dans la suite émaneront du dit congrès, ayant constamment en vue le bien-être de l'empire; de n'aliéner, céder, ni démembrer aucune partie de l'empire; de ne pas exiger de contributions en denrées, en argent, ou en autre chose quelconque, sans un décret du congrès; de n'ôter à personne de ses biens, et surtout, de ne pas enlever la liberté publique de la nation, et la liberté personnelle de chaque individu. Que si je contreviens, en tout ou en partie, à ce que je viens de jurer, il ne me sera point dû obéissance; et tous actes contraires à ce serment seront nuls et invalides. Si je fais ainsi, que Dieu soit mon aide et ma défense; si non, qu'il soit mon juge.

Proclamation de l'Empereur Augustin.

Habitants de l'empire mexicain: le désir de s'adresser à vous sur le ton et avec la confiance d'un simple concitoyen est encore celui de l'homme qu'il vous a plu d'élever de cette classe à la dignité impériale. Qu'avez-vous trouvé dans votre patrie qui le rendit digne d'un honneur si grand et si brillant? Avez-vous par hasard vu en lui l'homme qui a délivré la nation de la tyrannie de trois siècles? La couronne est l'offre de la reconnaissance, naturelle à un peuple si magnanime et si généreux? Oui, certes, la reconnaissance, ce sentiment que le ciel a gravé dans le cœur de tous les habitants de cette région délicieuse, ne s'est jamais montrée avec plus de force qu'à l'époque où notre pays s'est reconquis libre et indépendant. De ce moment les sentiments de reconnaissance de ses habitants m'ont frappé d'admiration; alors le diadème et l'obéissance me furent offerts avec une acclamation libre et sincère; et je les aurais acceptés alors, faisant pour mon pays ce dernier sacrifice, le plus pénible assurément, considérant mes dispositions naturelles et l'objet de mes vœux, depuis que j'ai commencé à faire des comparaisons entre les embarras du monde et les douceurs de la retraite; si mes vœux m'eussent et les services rendus à mon pays n'avaient pas été pour moi un double motif de rejeter ses offres libérales. Ferme dans le principe que tout devait le céder au bien de la patrie; inébranlable dans le plan pour le recouvrement de notre indépendance nationale, et fidèle au traité conclu à Cordova avec un ministre du gouvernement espagnol, il ne sera pas dit qu'Ingrido s'est prévalu de la faveur du peuple, si ce n'est pour modérer les démonstrations de son amour et de sa reconnaissance. A peine l'opinion publique avait-elle commencé à se manifester au moyen de la presse, le désignant comme la personne propre à porter le sceptre de l'empire, qu'il s'efforça aussitôt de lui donner une direction différente. Il déclara et proclama sa sienne, en public et en particulier, comme citoyen et comme magistrat; comme un homme intéressé à la gloire de la nation, scrupuleux et délicat sur ce qui regardait ses intérêts particuliers. Les lauriers de cette victoire qui brisa le pouvoir des oppresseurs du pays entraîneraient paisiblement son front, et assignait des limites convenables à cette ambition louable qui féconde toutes les vertus. Pourquoi donc le contraignit à monter sur le trône de l'élevation duquel il ne pourra plus voir avec complaisance les services rendus à son pays, sans se sentir comme accompli par l'excès de sa récompense. La nation l'a ainsi voulu, et Ingrido obéit à sa volonté suprême, à présent qu'il est assuré que ce n'est pas le mouvement inconsidéré d'une reconnaissance aveugle, mais l'impulsion irrésistible qui dirige toujours la volonté générale au but de la prospérité publique.

La nation le désirait, à la vérité, ardemment, mais elle en était détournée par le choc dangereux des opinions. La forme du gouvernement n'avait pas de consistance; il était menacé également de devenir la proie du despotisme de ceux qui combattaient contre sa dépendance, et d'être anéanti par ses plus ardens protecteurs. Notre patrie a été un fois exposée à arroser de sang les degrés du trône pour qu'un prince étranger y pût monter, et une autre fois étreinte en pièces par les factions de ses propres enfants. Cependant une paralysie mortelle commençant à se déclarer; elle arrêta les sources de la trésorerie, éteignit l'armée, engourdisait le gouvernement, dévorait la vigueur de l'empire, nous destinait à être la proie de l'invasion étrangère, des machinations secrètes, ou des discordes intestines. Tout enfin annonçait les symptômes de cette même anarchie dans laquelle la nation mexicaine allait être plongée, quand l'armée impériale proclama son indépendance, à Iguala.

Et la nation ne devait-elle pas exercer librement sa volonté dans une telle crise? La main qui fut capable de la sauver dans sa précédente situation critique, n'était-elle pas dans l'obligation de la protéger et de la sauver toujours ensuite. Oui, patrie adorée, la même main, dans le seul but de votre préservation, portera le sceptre que vous lui avez confié. Dans le même esprit qui le fit chercher sincèrement à le refuser comme récompense de ses services passés, il tâchera de soutenir le poids qui y est ajouté par les circonstances onéreuses dans lesquelles il est reçu. Ce qui ne pouvait être accordé sans reproche à votre simple reconnaissance, ne peut être refusé sans blâme à votre service, à votre avantage, à votre autorité.

Vous avez devant vous maintenant, concitoyens, les sensations réelles de votre obligé concitoyen. Elle ont pour témoin le ciel qui a daigné seconder si visiblement ses vœux sincères. Il atteste le ciel devant ceux qui l'ont déterminé à accepter la couronne. Vous connaissez aussi notre situation déplorable, et la nécessité d'y échapper par quelque moyen que ce soit. Pleins de vertu et de modération, vous avez voulu suivre les impulsions de la reconnaissance, et exercer le droit inhérent à toute nation libre, d'établir sa forme de gouvernement et de nommer ses chefs.

La volonté nationale est respectée, et celui en faveur de qui elle s'est prononcée ne peut être offensé par l'opposition remarquée dans quelques personnes avant l'acte formel qui l'a élevée au rang de premier citoyen et de chef de la nation. Encore moins pourront-ils être l'objet de son déplaisir et de son ressentiment ceux qui pour leur chère patrie, ne découvriront dans celui qui est chargé du bien-être public, que la tendresse d'un concitoyen et d'un ami accoutumé à obéir des ses plus tendres années, il a acquis une habitude de commandement inconnue à ceux qui acquièrent la puissance par titre héréditaire; étranger aux préjugés, à la vanité, à l'adulation, il peut sentir et reconnaître la supériorité

de la loi, et être pénétré de la vérité certaine que l'amour du peuple est la félicité du prince, et la bonté du prince, la félicité du peuple.

Où! que ce soit la gloire fondement de votre choix. Et, concitoyens, puisque vous comprenez les motifs qui m'ont porté à accepter votre faveur, par un si grand sacrifice de mes inclinations, compétez avec moi, afin que l'autorité impériale soit constamment tournée vers le bien public, occupée à éloigner tous les dangers qui pourraient le menacer, et pour l'agrandissement de l'empire. Surtout soyez persuadés de la tendre affection et de la cordialité avec lesquelles les vœux de la nation sont consultés.

AUGUSTIN.

KINGSTON.

La Gazette du Détroit du 7 Juin, annonce que le Samedi précédent 150 hommes de troupes Anglaises ont passé par cet endroit dans la goëlette Américaine, le Michigan. Ils doivent être stationnés à l'île Drummond. Le gouvernement Anglais a évidemment l'intention de conserver, si il est possible, son influence sur les tribus sauvages du nord-ouest, et pour le faire, il faut qu'il maintienne une force aussi considérable que celle que notre gouvernement peut envoyer dans ces quartiers. Ce renfort à l'île Drummond est probablement pour contrebalancer l'effet que notre nouveau poste au Saët de Ste. Marie peut produire sur les Sauvages.

Nous avons remarqué que les Américains sont particulièrement portés à attribuer à notre gouvernement un désir inquiet d'acquiescer une influence prépondérante sur les Sauvages de l'ouest, et qu'en quelques occasions, ils ne se sont pas fait scrupule de l'accuser d'avoir employé des moyens peu licites de parvenir à cette fin prétendue. Nous sommes assurés que rien n'est plus éloigné des présentes vues de notre gouvernement que de maintenir pour la raison assignée sur les frontières de l'ouest, une force aussi considérable que celle que les Américains y peuvent envoyer. Les troupes dont on parle comme ayant passé le Détroit, et données pour un renfort de 150 hommes, consistent de 70 ou 80 hommes au plus du 76e régiment qui y ont été envoyés à l'île de Drummond, pour y relever un égal nombre d'hommes du 68e régiment qui ont ordre de venir joindre leur régiment ici.

Les Américains en exagérant le nombre de nos forces dans les districts supérieurs, cherchent des raisons pour démontrer la nécessité de maintenir les nombreuses positions militaires qu'ils occupent présentement le long des rives des lacs supérieurs, et le prétexte d'une influence britannique répandue parmi les Sauvages, comme le cri de Bonaparte contre l'intrigue et l'or de l'Angleterre, défend d'une manière plausible l'augmentation de leurs établissements. Nous observons qu'un nouveau poste doit être établi en un lieu appelé Baie de Sagana. Il a été établi un poste à la Baie Verte, peu après la guerre, et il n'y a que quelques semaines que 250 hommes ont été envoyés du Havre de Sackett pour occuper un poste au Saët de Ste. Marie. Ainsi, en y comprenant le Détroit et Michilimackinac, les Américains ont cinq positions, tandis que nous n'avons à leur opposer que les deux forts d'Amherstburg et de l'île Drummond, et l'on dit que d'après la décision des commissaires le dernier sera bientôt abandonné. Cet exposé montre clairement qu'il est la plus grande ambition d'acquiescer de l'influence sur les sauvages et des alliés rouges.

NEW-YORK, 10 juillet.

Un incident singulier, mais qui n'est pas sans exemple, eut lieu le 4 au soir dans un des jardins publics de cette ville. Une jeune femme bien mise, et à son air, dans un état très-faible, était dans une des allées, assise, et tenant un petit enfant dans ses bras. Il y avait près d'elle un jeune gentilhomme étranger à qui elle adressa, le priant de vouloir bien tenir l'enfant, pendant qu'elle serait à arranger quelque chose de son habillement. Il était trop gais pour refuser une pareille demande. Dans un instant la jeune dame disparut, et il n'y avait pas à la retrouver dans la foule. Le jeune étranger resta embarrassé de l'enfant qui dormait dans ses bras, et environné de ses compagnons dont il lui fallait dévorer les plaisanteries. Il fut le seul qui ne put sourire à la vue de sa paternité précocée et mal-venue.

Le Spectateur Canadien.

MONTREAL: SAMEDI, 27 JUILLET, 1822.

Nos derniers journaux américains ne contiennent point de nouvelles.

Comme on parle beaucoup présentement de la culture du chanvre, et que le gouvernement de la métropole a promis l'encourager, nous prendrons la liberté de mettre ici ce que nous en avons dit, il y a trois ou quatre ans, dans un autre journal, sous un nom fictif, et en partie d'après un écrit anglais qui a voyagé dans ce pays.

De L'Aurore du 28 Février, 1818.

MR. L'EDITEUR.

A présent que nous sommes obligés de payer tous les frais de notre gouvernement civil, et que notre commerce diminue de jour en jour, la colonie peut-elle prospérer, ou doit-elle décliner? Si c'est la grande circulation de l'argent qui fait prospérer un pays, nous courons bien plus risque de décliner que de nous élever. Si nous ne savons mettre à profit toutes nos ressources, nous ne pouvons que devenir de plus en plus pauvres. Si nous cessons de vendre et continuons d'acheter comme de coutume, il est certain que nous nous trouverons bientôt sans argent, ou du moins avec très peu d'argent. Nous ne pouvons vendre notre bled qu'à l'Angleterre, et souvent l'Angleterre n'en a pas besoin. Il est vrai que Terre-Neuve et les Iles Antilles en ont toujours besoin; et s'il nous est permis d'y porter notre surplus, c'est un débouché sûr. La potasse ira toujours un peu; mais pour notre bled, il paraît qu'on ne s'en soucie plus. Comment faire donc pour avoir de l'argent? car il en faut pour faire les affaires publiques et privées. Vendre autant que possible et acheter aussi peu qu'il se pourra; et pour cela établir ici toutes les espèces de cultures et de manufactures qui peuvent y prospérer. On parle d'encourager et de perfectionner l'agriculture; il y a des sociétés établies pour cela; et nous verrons que bien elles opéreront. Nos richesses viennent des ressources dont ils nous ont privés par leur avidité; le Capillaire et le Genseng étaient autrefois des articles d'exportation. Mais on a voulu tout vendre à la fois, et l'on en a épuisé la semence. Nous pouvons pourtant compenser cette perte. L'Angleterre a continuellement besoin de cordages, tout pour sa marine royale que pour sa marine marchande. Or il n'y a peut-être pas de pays au monde plus propre à la culture du chanvre que le Canada. Cette plante est native de l'Amérique

septentrionale, et elle croît ici presque à elle-même. Le Grande-Bretagne en achète, dit-on, pour plus d'un million sterling par an. Quand nous n'en cultiverions que pour la moitié de cette somme, ce serait encore un produit qui ne serait pas à mépriser. On peut en avoir 5 à 600,000. Elever bien des édifices, défricher bien des terres, faire bien des améliorations. Je sais qu'on a fait plusieurs tentatives pour introduire dans ce pays-ci la culture du chanvre; et je sais aussi que si l'on n'a pas réussi, ce n'est pas la faute du sol, qui est presque par-tout propice à cette plante. Je sais même qu'elle n'exige pas un terroir bien fertile; et qu'elle croît là où d'autres grains ne réussissent pas. De sorte qu'on pourrait n'employer à la culture du chanvre que les terres où l'on ne pourrait semer ni bled, ni orge, ni pois &c. Cette culture serait d'autant plus avantageuse qu'on pourrait n'y employer comme je viens de le dire, que des terres qui autrement seraient presque inutiles, et qu'on n'aurait que la peine de les ensemenner une fois; la moisson se renouvelerait ensuite d'elle-même chaque année, de même que la récolte de foin. Le district des Trois-Rivières surtout, qui contient beaucoup de terres sablonneuses et peu fertiles, pourrait les mettre à profit par la culture du chanvre; ce serait une ressource assurée qui ferait prospérer ce district, et augmenterait la population, en procurant de l'emploi.

Nous apprenons que sa Majesté a donné la sanction royale au bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Montréal; lequel avait été réservé par son Excellence le Gouverneur-général à la fin de la session en mars 1821. Les bills pour incorporer la Banque de Québec, la Banque du Canada, et la Compagnie d'Assurance de Québec pour le Feu, n'avaient été réservés par son Excellence dans le même sens.

Gazette, de Québec.

Incendie.—Mercredi au soir, entre dix et onze heures, le feu a pris dans un bâtiment appartenant à Mr. Cuvillier, derrière l'ancienne Distillerie, et l'a consumé avec la plus grande partie de ce qu'il contenait. On dit qu'un homme est mort hier des suites d'un accident qui lui est arrivé à cet incendie.

MARIE.

Jeu, 25 du courant, à Ste. Anne des Plaines, par Monsieur Pierre Grenier. Mr. FRANÇOIS MENECHER DE MARCHON, fils de Nicolas Menecher de Marchon, Ecuier, de cette ville, à Dame FRANÇOISE GAUTHIER, veuve de feu Mr. Amable Prevost de la paroisse ci-dessus.

Le rédacteur du Canadian Courant s'attendait à un élogique de notre part; nous l'avons fait, sans répéter ce que nous avons dit dans le préambule de notre paragraphe du 11 de ce mois, voulant que ce qui a été dit alors l'ait été une fois pour toutes. Nous nous sommes rejoints en voyant que nos arguments ont eu le bon effet de convaincre irrésistiblement notre antagoniste sur certains points; mais nous regrettons qu'il ne les ait pas tous lus, ou tous compris, car il dispute encore sur des faits prouvés contre lui jusqu'à l'évidence, de la même manière que si l'on n'en avait pas dit tout parlé. Mais quoiqu'on abandonne certains points, on ne renonce pas pour cela à la contestation; et pour argumenter à son avantage, à ce qu'on croit, en abandonnant les principes du gouvernement britannique pour ceux du gouvernement turc, les maximes des peuples policés pour celles des peuples barbares, la raison pour la passion; on touche fortement une corde qui ne l'avait été que légèrement, on change enfin l'état de la question; en sorte qu'il ne s'agit plus, ou presque plus, dans le différend de la réunion des deux provinces canadiennes, ou d'une réunion faite d'une certaine manière, mais de l'attaque et de la défense des Canadiens.

Le rédacteur laisse ordinairement de côté l'état de la question; mais, ce qui nous paraît assez singulier, s'il y revient, il semble vouloir absolument qu'on l'en croie sur sa parole, quand il dit que le gouvernement britannique en agira de telle ou telle manière, et dans telle ou telle vue, envers les habitants de ce pays; et ne l'en pas croire implicitement, c'est manquer de respect envers ce gouvernement dont il est l'apparence le secret dans sa poche, et avec lequel il correspond d'une manière particulière. On a bien lui dire que sa manière de penser et de voir en fait de politique est contraire aux usages reçus depuis que les nations sont civilisées, on ne gagne rien; il faut l'en croire sous peine d'être qualifié de sujet déloyal et désobéissant. Nous disons de solutions, car, bien que des Bretons, et des Américains mêmes partent, ne se gênent nullement de qualifier les actes du gouvernement britannique, anciens ou nouveaux, d'abusés, d'oppressifs et de tyranniques, quand ils ne favorisent pas leurs vues particulières, ou leurs passions, au gré de leur désir, pour nous autres Canadiens, quoique sujets britanniques depuis soixante ans, on nous prie encore l'obéissance passive. Quand même le gouvernement britannique en agit à notre égard, comme paraissent le désirer le rédacteur du Courant, et ses coadjuteurs, (car nous verrons bientôt qu'en sa défense il nous, non seulement de le trouver mauvais, mais même de ne le pas trouver bon! Nous aurions plusieurs autres remarques générales à faire sur ce nouveau paragraphe, mais il est temps d'en venir au particulier.

Nous passons l'éponge sur ce que le rédacteur du Canadian Courant dit du préambule de notre paragraphe du 13 de ce mois, intimement convaincu que les arguments que nous avions à refuter étoient pour la plupart assez faibles; qu'il était assez difficile de répondre solidement aux notes, que me le rédacteur l'a amplement démontré par la réponse qu'il a tenté d'y faire; que nous n'avions rien dit dans notre paragraphe qui ne fut parfaitement adapté au sujet que nous traitions; et que nous n'avions rien mis dans nos colonnes pour remplir simplement l'espèce, ne possédant pas l'avantage, pourtant assez commun de nos jours, de parler pour rien dire.

Le rédacteur commence par dire que nous ne l'appellons dans notre préambule "le détacteur des Canadiens en général" que parce qu'il a en l'audace (dans son sens le courage) de dire la vérité au sujet de ce peuple. Mais cet épithète de "détacteur des Canadiens," plusieurs écrivains, et surtout qu'il n'est pas né en Canada, le lui avaient appliqué avant que nous eussions pensé à le faire; et s'il a en l'audace de dire ce que lui seul appelle la vérité, à l'égard de tout un peuple, à plus forte raison doit-il nous être permis de dire ce que tout le monde appelle de ce nom, à l'égard d'un homme. Il est certain que le langage du rédacteur du Courant a paru extraordinaire pour ne rien dire de plus, non seulement à nous, mais, si nous en devons croire ce qu'il nous rapporte, à tous ceux de nos concitoyens qui ont été portés de l'entendre. La prévention, la haine, l'envie, l'orgueil, &c. peuvent bien induire l'auteur d'un voyage à faire des déclarations, à proférer des accusations contre un peuple chez lequel il aura été; mais il ne s'était pas trouvé encore, que nous sachions, un écrivain, un écrivain public surtout qui se trouvant au milieu d'un peuple, eût osé lui dire publiquement, et à sa barbe: "Vous êtes tous des hommes ignorants ou prévenus; vous n'êtes pas dignes que votre gouvernement ait le moindre égard à vos vœux et à vos opinions; les Bretons qui sont parmi vous, quoiqu'incapables de nous en nombre, sont infiniment plus précieux que vous aux yeux de la mère-patrie, et vous comparez, quoique vous soyez quatre ou cinq cent mille, à quatre ou cinq cent mille marchands anglais, c'est comparer quatre ou cinq cent mille acres d'une terre inculte et stérile à quatre ou cinq cent acres d'une terre fertile." &c. &c.

Le rédacteur du Courant n'espère plus qu'on puisse changer les sentiments et les opinions des Canadiens au sujet d'une union comme celle qu'il attend avec une si grande impatience et une si ferme confiance, quoique d'abord il nous eût permis de faire un crime de ne l'avoir pas tenté, oubliant que nous étions nous-mêmes Canadiens, et compris par conséquent dans la réprobation; mais il demande qu'il abandonne la discussion à cause de leur ignorance et de leur prévention? Nous répondons qu'il aurait pu parler des Canadiens, comme il l'a fait, s'il croyait dire la vérité, en Angleterre ou dans les Etats-Unis, mais qu'il, la vérité nance exigeait qu'il ménageât un peu plus ses expressions, qu'il s'abstenait au moins avant que de parler, comme l'on donne le législateur de notre patrie, et qu'il ne méprisât

RECEMENT PUBLIE'

Et à Vendre MAINTENANT à cette Imprimerie... HISTOIRE abrégée de L'ANCIEN TBS-TAMENT, avec celle de la VIE DE N. S. JESUS-CHRIST, où sont contenues ses principales actions. Nouvelle édition. Montréal, 28 Avril, 1821.

AVIS.

COMME le Soussigné se propose de laisser ce pays pour l'Angleterre cet automne, il offre à vendre les propriétés ci-dessous, savoir :

- 1°.—Un lopin de TERRE avec une Maison en pierre, dessus construite, près des Casernes, de Québec.
2°.—Un grand JARDIN au fauxbourg St-Laurent, contenant un acre avec une Maison de pierre à deux étages, une cuisine, étable, &c.
3°.—Une TERRE située à l'extrémité de la rue St. Laurent, ou chemin nouveau, appelée Maison de Clarke, (Clarke's Cottage) contenant cent trente acres, ou environ. Le sol de cette terre est d'une bonne qualité et produit beaucoup de foin. Il y a dessus deux maisons de pierre à deux étages, une étable de pierre, et une grange spacieuse. Cette terre est à environ une lieue du marché de Montréal.

4°.—Une TERRE située au Sault du Récollet, contenant entre soixante et soixante dix arpens, sur le grand chemin de Montréal, très convenable pour une taverne. Les propriétés ci-dessus seront vendues à des conditions faciles pour le paiement, et il en sera donné de bons titres. Pour les particularités s'adresser à JOHN CLARKE, M le End Lodge, ou à Mr. STANLEY BAGG, Durham-House. —DE PLUS—

Il sera vendu quelques emplacements, dans une situation agréable, près du terrain destiné aux courses de chevaux, si on le désire; et comme le terrain n'est pas mesuré, les amateurs en pourront avoir la quantité qu'il leur plaira. Les lots seront vendus ou concédés, selon qu'il conviendra à l'acquéreur. JOHN CLARKE. Mile End Lodge 24 Nov. 1821. 42—xf.

PEINTURE ET DORURE

Le Soussigné à l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a établi sa Boutique de PEINTURE et DORURE dans le haut de sa maison, située en cette ville rue St. Pierre N° 6, où il exécutera avec ponctualité les ouvrages de ceux qui voudront bien l'employer dans son art. PIERRE LAMOUREUX. Montréal, 29 Mars, 1822.

AVERTISSEMENT.

UN HOMME marié, qui a tenu Ecole dans différentes paroisses de cette Province, pendant un grand nombre d'années, et comme il ose s'en flatter, à la satisfaction générale des enfans et des parens, désirerait continuer à s'employer comme INSTITUTEUR dans un des grands villages de ce district, où il pourrait trouver de l'encouragement, ou des conditions avantageuses.—S'adresser au Rédacteur de ce Journal. 8 Mars 1822. 5f

RECEMENT publié et à vendre à cette Imprimerie, No. 29, Rue St. Paul, chez Cunningham, No. 38, même rue, et chez Nickless & McDonell, No. 98, Rue Notre-Dame, TRADUCTION

Libre et Abrégée

LECONS DE CHIMIE,

Données par le chevalier Humphrey Davy, à la Société d'Agriculture de Londres.

Dédiée aux Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada, par A. G. DOUGLAS, Capitaine à demi-paie.

Après le plaisir que nous a procuré la lecture de l'ouvrage ci-dessus, et l'instruction que nous y avons puisée, nous croirions manquer à notre devoir de Journaliste et à la justice due à l'auteur, si nous ne disions pas au moins ce qu'il nous a semblé, savoir un présent digne de la reconnaissance des AGRICULTEURS et de la jeunesse studieuse, pour l'est principalement destiné.

AVIS.

UN Particulier pour lui-même et une autre personne, souhaiterait d'avoir trois Chambres (non en mansarde) dans une maison Canadienne, où il n'y aurait point ou peu d'enfants; et d'y être nourri, chauffé et servi. Et si le fournisseur ses lits, meubles de ménage, sa boisson et sa lumière. Et il souhaiterait de plus que ce fût auprès d'un des deux marchés de provisions de bouche, (même de préférence) entre les dits deux marchés. S'informer à cette Imprimerie. Montréal, 13 Avril, 1822. xf—10

A VENDRE

MAINTENANT à cette Imprimerie, en gros et en détail,

LE CALENDRIER DE 1822,

Pour Montréal.

PROPRIETE' DE VALEUR A VENDRE d'constitut ou argent comptant.

CE LOPIN de TERRE appartenant à feu M. Joseph Dufaux, de la contenance de 360 pieds de front sur la rue Dorchester, de 170 pieds sur la rue Bleury, et de 170 pieds de profondeur sur la rue St. Simon, avec deux bonnes Maisons, une Etable capable de contenir cinq chevaux, et autres bâtimens dessus construits. Il y a aussi un excellent puits sur ce lopin de terre qui est bien digne de l'attention des amateurs. Pour les particularités, s'adresser à FRANÇOIS ROY, Ecr. Avocat, ou à THOMAS THAIN, Ecuier, à Montréal, ou au propriétaire soussigné, à Lachine, JÉAN VIENNE. Le 1er Mars, 1822.

À Vendre ou à Louer pour une ou plusieurs années. DEUX Superbes Terres en très bon état—Une est située sur la Rivière l'Assomption, vis-à-vis le Village de l'Assomption et très avantageusement située, de deux arpents de front, sur vingt plus ou moins, avec une Grange neuve et de bonnes Prairies.

L'autre est située dans le haut de l'Assomption Paroisse de La Valtrie, de quatre arpents de large sur vingt de long, avec une Maison et une Grange neuve dessus construites, et où il se trouve de belles et grandes Prairies, le tout dans le meilleur état possible, pour les conditions (qui seront avantageuses) il faut s'adresser à Madame Veuve André Roy propriétaire, au Bourg l'Assomption, ou au Notaire Soussigné en son Étude à Montréal, Rue St. Jacques. J. M. CADIEUX. Montréal, 5 Juillet, 1821. 22—xf.

A LOUER,

POUR en prendre possession au premier de Mai prochain, DEUX MAISONS à deux étages et couvertes en fer-blanc, situées sur la Rue St. Vincent, et formant l'encoignure de cette rue avec la rue du passage qui conduit au Nouveau Marché. S'adresser à D. B. VIGER. Montréal, 1er Mars, 1822.

TOUTS Créanciers et Débiteurs de la Succession de feu Sieur JEAN Bte. BIZETTE, en son Vivant Bourgeois de Montréal, sont avertis, les premiers de produire leurs demandes en bonne forme, et les derniers de payer le montant de leur dettes, sans délai, au Soussigné Exécuteur de son Testament et de ses derniers volontés. FRANÇOIS DESAUTEL. Montréal, 22me. d'Avril, 1822. 3m.

Clou à Lattes et à Bardeaux.

Le Soussigné remercie les personnes qui ont bien voulu lui accorder le rapport, et présente le public qu'il aura constamment un assortiment de CLOUX à LATTES et à BARDEAUX, au plus bas prix. On pourra en trouver chez lui au fauxbourg St. Laurent, à la première maison de la Grande Rue, droite. PIERRE VINCENT. Montréal, 9 Avril, 1822. xf—10.

AVERTISSEMENT.

Le Soussigné ayant été dûment nommé Curateur de la succession de feu Jacques Lacombe, Ecuier, en son vivant, Marchand à l'Assomption, prie les personnes à qui il peut être dû par la dite succession, par obligations, billets, promesses, ou autrement, de lui présenter leurs comptes en bonne et due forme, et celles qui peuvent être endettées, envers la dite succession de payer sans délai le montant de leurs dettes, ou du moins de venir reconnaître et régler leurs comptes. A. ARCHAMBAULT. L'Assomption, 3 Juin, 1822. 3m.

PERDU,

LUNDI dernier, un Exemplaire des Règles de Pratique de la Cour du Banc du Roi de Montréal. Le nom du propriétaire est écrit dessus. Quiconque aurait trouvé le dit ouvrage obligerait le propriétaire, en le faisant remettre à cette Imprimerie. Montréal, 11 Mai, 1822. —14—

LE DR. CARTER, qui pratique la Médecine Eclectique, a transporté son domicile en la Maison de Mr. Roy Portelance, au coin des rues St. Nicholas et du St. Sacrement, près de la vieille Distillerie, où il se propose de donner ses soins aux malades dans ses chambres, ou chez-eux avec des machines, s'ils le préfèrent. Il a aussi à vendre quelques Machines Electriques, avec des Appareils Médicaux au moyen desquels on peut modifier les Chocs à volonté. Montréal, 31 Mar 1822. 17.

Changement de Demeure.

MR. CHENEY, Horloger et Joaillier, a transporté son domicile à la Maison No. 72, Rue St. Paul, à la porte voisine, au nord, de Mr. Bedouin, N. P. et vis-à-vis de l'Imprimerie de Mr. Mower, où il se propose de continuer à exercer son art, comme ci-devant. Montréal, 11 Mai, 1822. 14—xf.

A LOUER.

POUR Une ou plusieurs années, la MAISON, EMPLACEMENT et DÉPENDANCES, présente ment occupés par M. B. Throop, en cette ville, joignant en front la Rue St. Paul, en profondeur la Rue des Commissaires, d'un côté la Ruelle St. Dizier et l'autre côté Mr. Z. Thayer, contenant deux bons Magazins de Détail et de vastes bâtimens de Dépôt, &c. On aura les conditions en l'Étude du Soussigné, Rue St. Paul. THOS. BEDOUIN. Montréal, 23 Mars, 1822. xf.

LOST,

ON Monday last, a Copy of the Rules of Practice of the Court of King's Bench of Montreal. The Proprietor's name is written in it. Whoever may have found the same will oblige the owner by leaving it at this Office. Montreal, 11th May, 1822. 1f—14

MADAME TRUDEAU, (ci devant MADEMOISELLE SMITH) à l'honneur de prévenir ses amis et le public, que son Ecole pour l'éducation des jeunes Dames est maintenant ouverte, et sera continuée comme ci-devant. Elle donne cet avis pour dissiper le bruit qui paraît s'être généralement répandu qu'elle se proposait d'abandonner son école. Montréal, 4 Juin, 1822. 3f.

AVERTISSEMENT.

TOUTS ceux qui doivent à la succession de feu Monsieur PIERRE DESAUTELS par hypothèques, billets ou autrement, sont priés de payer le montant de leurs dettes, au Notaire Soussigné, ou du moins régler leurs comptes, faute de quoi il sera procédé contre eux, et tous ceux à qui la dite succession peut devoir pour quelques causes et raisons que ce puisse être, sont également priés de présenter sans délai leurs créances au soussigné, dûment autorisés par les Exécuteurs Testamentaires du dit défunt Mr. Desautels, pour les liquider. J. M. CADIEUX, N. P. Montréal, 17 Mai, 1822.

AVIS.

Le Soussigné ayant été nommé par Son Excellence le Gouverneur-en-chef, Commissaire pour examiner les différentes prétentions à des terres dans les townships de Godmanchester et d'Hinchinbrook, et faire rapport sur icelles, donné, conformément à ses instructions, avis public à toutes personnes qui ont ou prétendent avoir quelque droit ou intérêt dans des terres dans les dits townships soit par certificats de location, par occupation, ou par acquisition d'occupans ou de personnes qui se prétendent propriétaires sans être fondées de lettres patentes, qu'elles aient à présenter leurs prétentions respectives au soussigné en son bureau à Hinchinbrook, dûment authentiquées et appuyées de preuves et documents, dans les quatre mois à compter de la date du présent avertissement; à défaut de quoi elles seront considérées comme ayant renoncé à leurs prétentions. Wm. BOWRON, commissaire. Hinchinbrook, 10 juillet, 1822.

N. B. Toutes communications par écrit, à ce sujet, franches de port et adressées aux soins de James Woolrich, Ecuier, à Montréal, seront sûres de parvenir.

TOUTS ceux qui sont endettés envers la Succession vacante de feu Mr. JOS. POULIN, de la Paroisse de Verchères sont priés de payer sans délai le montant de leurs dettes respectives à Mr. JOS. DANCEREAU, qui est dûment autorisé en loi à en donner quittance, et ceux à qui il peut être dû par ladite succession sont aussi priés de présenter leurs comptes, pour qu'ils soient liquidés. Verchères, le 16 Juin, 1822. pp. 3s.

A BESOIN D'UNE SITUATION.

UN Jeune Homme qui entend les deux langues désirait trouver une place de Commis dans un Magasin, soit en ville ou à la campagne, comme il a déjà resté l'espace de cinq ans dans différents magasins, il se flatte de se rendre utile avec ceux qui voudront bien l'employer en leur montrant de bon caractère des personnes chez qui il a resté. Montréal, 1er Juin, 1822. 17.

AVERTISSEMENT.

UN Jeune Homme désirerait prendre sa Pension dans une famille Française respectable, à cinq minutes de marche du Vieux Marché.—Un billet (marquant les conditions) adressé à B. et lissé au bureau de la poste, obtiendra son attention. 11 Mai, 1822. 2f.

À Louer pour une ou plusieurs Années.

UNE MAISON de pierres à un étage située dans la Rue St. Urbain, avec des bâtimens extérieurs et un JARDIN, complanté de Pommeiers de la meilleure espèce, propriété de feu Mr. LOUIS GAUTHIER. La maison reçoit l'eau des Aqueducs. S'adresser à Mr. JOS. CHEVALIER, grande rue du fauxbourg St. Laurent. Montréal, 11 Mai, 1822. 14—xf.

Changement de lieu de l'Académie de Mathématiques de Montréal.

MR OSHEA informe respectueusement les citoyens de Montréal et de ses environs, que son Ecole se tient maintenant No. 1. Ruelle Viger, près du Nouveau Marché: l'on y enseigne les Langues Française et Anglaise grammaticalement, les Mathématiques Pures et Mixtes, avec leurs diverses applications, la Géographie et l'Usage des Globes, l'Écriture et la Tenue des Livres.—Mr. O. n'hésite pas à déclarer qu'il renonce à toute rémunération, si sa méthode ne fait pas faire les mêmes progrès dans la moitié du temps ordinaire. Comme il a fait tout ce qui pouvait contribuer à l'avancement de ses élèves ainsi qu'à leur bien-être et à leur commodité, il se flatte que ses efforts lui mériteront la continuation de l'encouragement qu'il a déjà éprouvé. Montréal, 4 Mai, 1822. 6s.

SCHOLA MEDICINÆ, Etablie à Montréal en 1819.

IL Y a chaque année deux cours de Lectures sur l'ANATOMIE, la PHYSIOLOGIE, la CHIRURGIE et la MÉDECINE pratique. Le DOCTEUR SLEIGH se flatte que le succès des Messieurs qui ont étudié chez lui depuis le commencement de cet établissement, les convaincra que c'est en Canada la seule Ecole qui offre les moyens d'acquérir une connaissance parfaite de la MÉDECINE et de la CHIRURGIE. Le cours d'hiver commence le 1er de Septembre. CONDITIONS.

Pensionnaires, y compris le logement et la pension, et toute sorte d'avantages quant à l'usage des livres, &c. pour trois ans - - - 120 Guinées douces. Externes, par an - - - - - 15 do. Pensionnaires, pour un an - - - 60 do. S'adresser au Dr. SLEIGH.

* Parmi ceux des Canadiens respectables, on en peut citer quelques uns, savoir, les Docteurs G. Gauchey, Gray, T. Quesnel, C. A. Quesnel, Hensley, (Licenciés) et Messrs. W. Deschambault, E. D. Beaulieu, Osburn, Teasdale, &c. &c. étudiants actuels. Montréal, 15 Juin, 1822.

AVIS.

LES Syndics dûment élus pour surveiller l'édification d'une Eglise, une Tour et une Sacristie dans la Paroisse St. Benoît, dite Le Grand Brûlé, donnent avis aux entrepreneurs qu'ils recevront des propositions pour la construction des dits ouvrages d'ici au premier Août prochain, poque où ils contracteront.

Ceux qui désireront entreprendre le tout ou partie des dits ouvrages pourront voir les plans et devis en s'adressant à Messire M. J. Félix prêtre et curé de la dite Paroisse St. Benoît, et auquel ils communiqueront leurs différentes propositions, ainsi que les noms de deux cautions solvables qu'ils sont obligés de fournir. St. Benoît, le 27 Juin, 1822. 21

A VENDRE.

LE Bateau traversier à vapeur, CATHERINE, (sans le mécanisme) dans l'état où il est présentement à William Henry. Il est construit d'excellents matériaux, est fort et solide et en très-bon état, et peut être changé en bateau à vapeur, à peu de frais. Pour les conditions s'adresser à PETER M'GILL. Montréal, 29 Juin. 21—1f.